

<https://enseignants.se-unsa.org/Commission-contrat-licences-de-l-UNSS-les-discussions-se-poursuivent>



Enseignants de l'Unsa

Commission contrat-licences de l'UNSS : les discussions se poursuivent

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : mardi 14 décembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une évolution d'un contrat-licences se voulant plus juste et moins contraignant pour les trésoreries des AS, et qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2022, la commission dédiée s'est réunie pour la quatrième fois le 26 novembre dernier.

L'éducation prioritaire au centre des débats

Le SE-Unsa avait souhaité favoriser l'éducation prioritaire dans son ensemble, en demandant la baisse de l'indice actuel pour les collèges et les lycées.

Or le coût pour la fédération serait trop élevé si cette solution était envisagée.

Plusieurs propositions ont été formulées :

- la mise en place d'un contrat unique sur tous les services régionaux, ce qui permettrait à ces derniers d'abonder les AS les plus défavorisées sur un système d'aide d'urgence ;
- une réduction de 50% sur les lycées de l'éducation prioritaires, contre 25% pour les collèges REP, ces derniers étant moins en difficulté.

L'instabilité de la carte de répartition de l'éducation prioritaire et sa possible évolution sont des obstacles à anticiper.

Le lycée : une priorité

La reconquête des licenciés lycéens est une priorité pour la direction nationale.

Aussi la baisse proposée du point d'indice est plus importante au lycée, surtout dans la voie professionnelle, où une baisse de trois points est préconisée.

Le taux de licenciés étant plus faible dans les lycées polyvalents, une baisse de deux points a été réclamée, contre un point initialement prévue.

Enfin, la lourdeur de la mise en place du contrat personnalisé, qui s'appuie sur la trésorerie des trois dernières années, pourrait être contournée si l'on se limitait à l'année en cours. On éviterait ainsi aux nouveaux collègues la gestion difficile d'une comptabilité antérieure qu'ils n'ont pas gérée.

En tenant compte de la difficulté des lycées professionnels et polyvalents à faire le plein de licenciés, l'UNSS adapte sa formule au plus près des besoins des AS.

L'éducation prioritaire est également censée être privilégiée, ce qui va dans le sens des revendications du SE-Unsa. Espérons que la version finale du nouveau *contrat-licences*, attendue pour la rentrée prochaine, réponde aux nombreuses attentes des professeurs d'EPS animateurs d'AS.